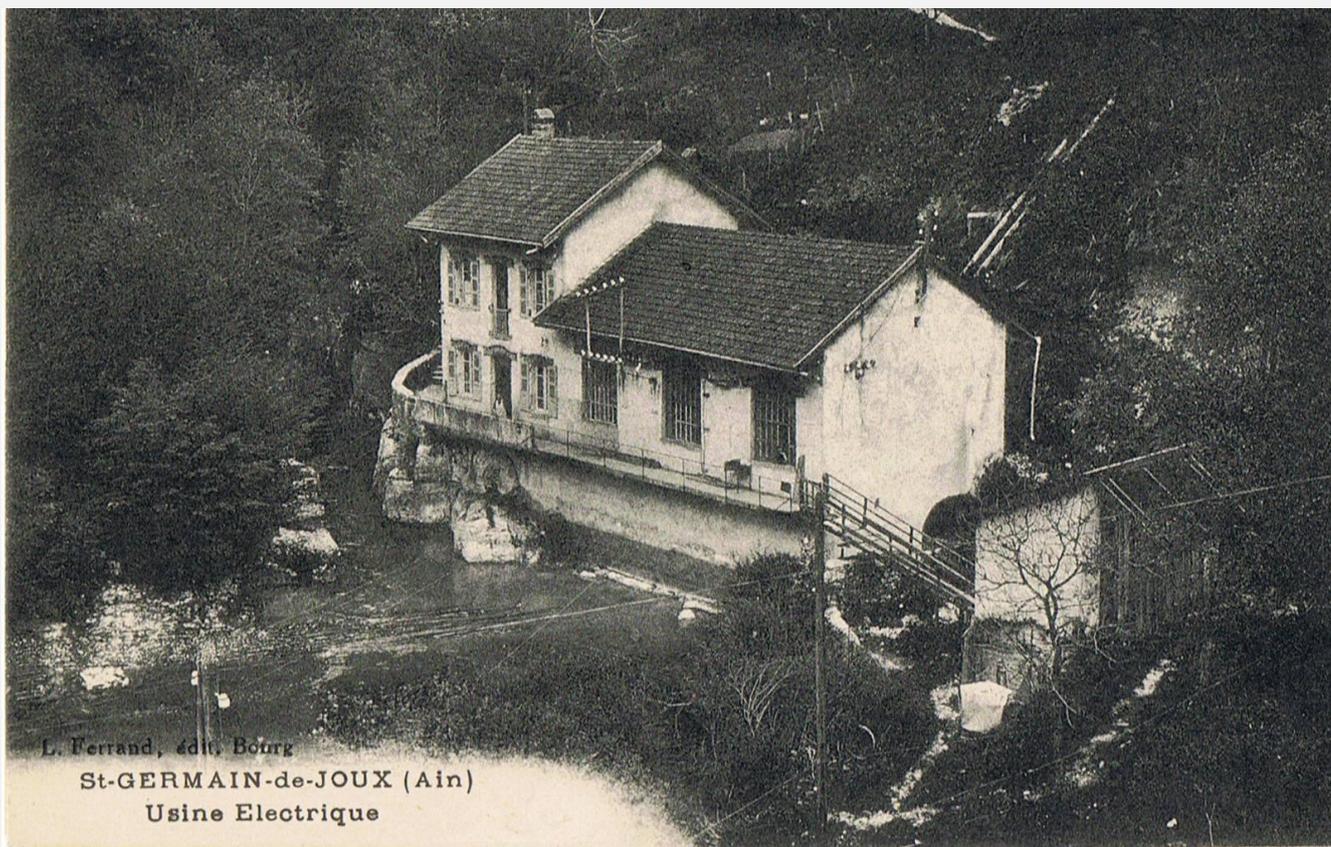
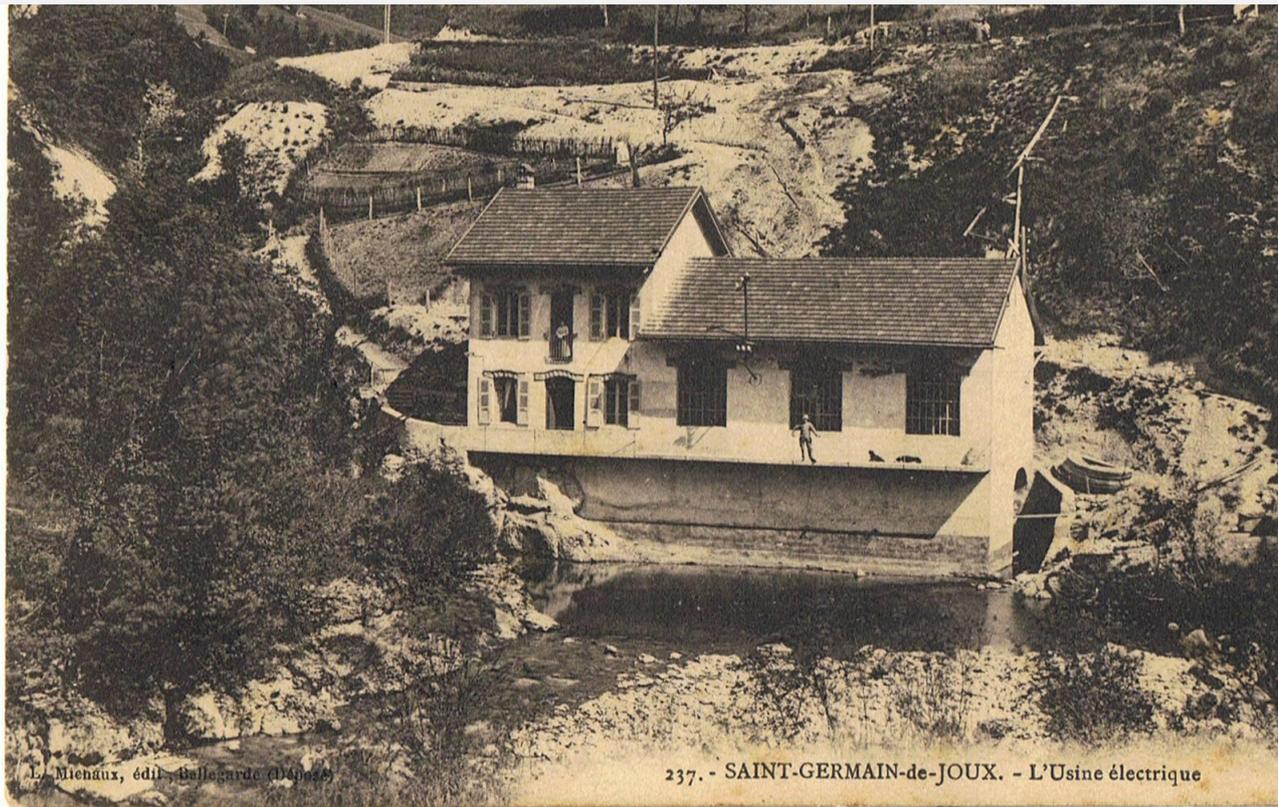


Semine : 1926 : Saint Germain : Usine d'Electricité de Reybier J.



HAUSSEES

A BOURG le 7 octobre 1926

DÉPARTEMENT DE L'AIN

SERVICE des Forces Hydrauliques

ARRONDISSEMENT de l'Est

SUBDIVISION

de Bourg

M FORAY

Ingénieur T.P.E.

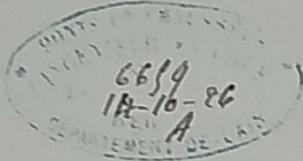
M LOMBARD

INGÉNIEUR ORDINAIRE

M KIELLS

INGÉNIEUR EN CHEF

N° d'ordre du registre } 12



Bassin de la VALSERINE

LA SEMINE

Barrage de compensation REYBIER

Délibération du Conseil Municipal de St-GERMAIN-de-JOUX, en date du 23 août 1926

### Rapport du Subdivisionnaire

Le 18 septembre 1926, M. le Préfet communique à notre service une délibération du Conseil Municipal de St-GERMAIN-de-JOUX, en date du 23 août 1926, autorisant MM. REYBIER et JOUX à appuyer sur terrain communal un barrage de compensation sur la SEMINE, au lieu dit "Sous Bochany", moyennant la somme de 300 frs.

Il s'agit du barrage de compensation dont l'exécution éventuelle est prévue dans la demande que M. REYBIER Joanny, industriel à St-GERMAIN-de-Joux, a présentée le 29 octobre 1923, en vue d'obtenir la concession de l'aménagement de la SEMINE entre le canal de fuite des usines de Prapont et le confluent du Combet avec la Semine.

L'endroit où la Commune de St-GERMAIN-de-JOUX autorise l'appui du barrage de compensation est compris dans le périmètre de la concession demandée.

La délibération ci-jointe ne donne lieu pour notre service à aucune observation et nous proposons de la retourner à M. le Préfet de l'Ain pour approbation.

L'Ingénieur TPE  
Signé : FORAY

Vu et transmis avec avis conforme,  
Bourg, le 11 Octobre 1926,  
L'Ingénieur Ordinaire,

Ing. No 88. — Instr. du 22 mai 1906, No 12 ter. — IMPRIMERIE NOUVELLE — BOURG

*Transmis par l'ingénieur en chef technique  
Bourg le 14 OCT 1926*

RECEVU  
15 OCT 1926

DEPARTEMENT  
DE L'AINAMENAGEMENT DES FORCES HYDRAULIQUES DU BASSIN DE L'AIN  
et de la VALSERINE .SERVICE  
des  
Forces Hydrauliques

Rivière de la Semine, affluent de la Valserine.

ARRONDISSEMENT

Demande en concession simple d'une usine hydro-électrique  
à St-Germain de Joux, par M. REYBIER Joanny, industriel à  
St-GERMAIN-de-JOUX (Ain)

de l' EST

Mise à l'enquête.

SUBDIVISION

## Rapport du Subdivisionnaire

de e BOURG

M FORAY

Ingénieur T.P.E.

En exécution de la décision ministérielle du 17  
novembre 1926 autorisant la mise à l'enquête de la demande  
présentée par M. REYBIER Joanny, Industriel à St-GERMAIN-

M DIGUE  
INGENIEUR ORDINAIRE

de-JOUX, en vue d'obtenir la concession simple d'une usine  
hydro-électrique sur la Semine à St-Germain-de-Joux, le  
demandeur nous a remis le 22 février 1927 les dossiers  
nécessaires à l'enquête.

M MIELLE  
INGENIEUR EN CHEFN° d'ordre  
du  
registre

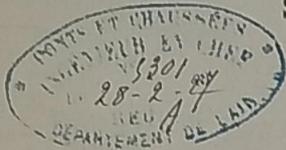
1

Par application de l'article 11 du décret du 29 dé-  
cembre 1926, l'un de ces dossiers (dossier complet) est  
destiné à l'ouverture de l'enquête dans la commune de  
St Germain-de-Joux, seule commune riveraine de la Semine  
entre la limite amont du remous et l'extrémité aval du  
canal de fuite.

Quatre autres dossiers (dossiers réduits) sont à  
mettre à l'enquête dans les communes de CHATILLON-de-  
MICHAILLE, MONTANGES, LANCRANS ET BELIEGARDE susceptibles  
d'être intéressées par l'exploitation de l'usine projetée.

Les membres de la commission d'enquête, au nombre  
de trois au moins et sept au plus devront être désignés  
par M. le Préfet.

Lorsque les présents dossiers seront revenus de  
l'enquête, nous adresserons des propositions spéciales  
pour la consultation du Conseil Général, de la Chambre  
de Commerce de Bourg, de la Chambre Consultative des  
Arts et Manufactures de St-Claude et de la Commission



Départementale des Sites et Monuments naturels de caractère artistique.

Nous avons préparé le projet d'arrêté ci-joint, et nous sommes d'avis de proposer à Monsieur le Préfet de l'Ain :

1<sup>er</sup>.- de nommer les membres et le Président de la Commission d'enquête ;

2°.- de compléter le projet d'arrêté ci-joint et de le convertir en arrêté définitif ;

3°.- De faire confectionner, aux frais de M. REYBIER, les affiches-ampliations de l'arrêté ouvrant l'enquête et de les adresser, avec les dossiers qui leur reviennent, à chaque commune intéressée et à chacun des destinataires désignés à l'article 7 dudit arrêté.

L' Ingénieur T.P.E.

signé : FORAY.

Vu et transmis avec avis conforme,

BOURG, le 26 février 1927,

l' Ingénieur Ordinaire,

*André Guy*

1927.

Bourg, le 16 MAI

CHAMBRE DE COMMERCE

DE  
BOURG (Ain)



*Le Président de la Chambre de Commerce de Bourg*  
à Monsieur le Préfet de l'Ain,

BOURG.-

*Monsieur, le Préfet,*

*J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint*

Extrait d'une délibération de notre Compagnie dans  
sa séance du 5 Mai 1927, concernant :

DEMANDE EN CONCESSION SIMPLE D'UNE USINE HYDRO-  
ELECTRIQUE SUR LA SEMINE à ST-GERMAIN-de-JOUX, par  
M. REYBIER Joanny.-

*Je vous prie d'agréer, Monsieur, le Préfet,*

*l'expression de mes sentiments les plus distingués.*

Le Président de la Chambre de Commerce de Bourg,



POUR LE PRÉSIDENT  
Le Vice-Président

Demande et concession simple d'une usini hydro-  
électrique sur la rivière "la Ternini" à St Germain -  
de Joux, de M. Reybier Joanny, Industriel dans  
cette Commune.

Le Préfet de l'Ain, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Donne un avis favorable à l'octroi de la concession  
simple d'une usini hydro-électrique, sur la rivière  
"la Ternini" à St Germain - de Joux, sollicitée par  
M. Reybier Joanny, Industriel de cette Commune -

Toutefois il estime que, par application des  
dispositions de l'Art. 10 § 7 de la loi du 16 octobre 1919 et  
ainsi que l'ont demandé le Conseil Général et la  
Chambre de Commerce de Bourg, il y a lieu d'insérer  
au cahier des charges de la concession une clause imposant  
à M. Reybier de se porter au département de l'Ain,  
d'une façon permanente, le 1/5<sup>e</sup> de l'augmentation  
de la puissance normale disponible, augmentation qui  
est de 155 Kw. c'est à dire, permanent 30 Kw. au  
prix de 50 francs de prime fixe par Kw. souscrit  
plus 0.06 par Kw. consommé avec indice de  
0.0002 (I-120).

Bourg, le 2 juin 1927.  
Le Préfet de l'Ain,

reporter...

Concession simple d'une usine hydro-électrique demandée par M. REYBIER à St-Germain-de-Joux.

3e division.

Aménagement des forces hydrauliques

Demande en concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière "la Semine" à St-Germain-de-Joux

M. REYBIER Joanny industriel à St-Germain-de-Joux, pétitionnaire

PRÉFECTURE DE L'AIN  
30 AVRIL 1927

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Sous-Préfecture de Nantua.

Nantua, le 29 avril 1927.

Le Sous-Préfet de Nantua

à Monsieur le Préfet de l'Ain,

Comme suite à vos instructions du 22 mars dernier, relatives à la demande présentée par M. REYBIER, industriel à St-Germain-de-Joux, en vue d'obtenir la concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière "La Semine" à St-Germain-de-Joux, j'ai l'honneur de vous retourner, accompagné du procès-verbal de la Commission d'enquête, les dossiers relatifs à l'enquête prescrite dans les communes de St-Germain-de-Joux, Châtillon-de-Michaille, Montanges, Lanrans et Bellegarde.

Aucune observation n'a été faite par les Chefs de service et divers Présidents d'assemblées intéressés.

Mon avis est consigné sur chacun des procès-verbaux d'enquête.

Le Sous-Préfet,

*TOURNAI*  
Sous-Préfet de Nantua (AIN)

Aménagement des Forces hydrauliques des rivières du département  
de l'A I N

---

Concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière  
"la Semine" à St-Germain-de-Joux, demandée par M. REYBIER  
Joanny, industriel à St-Germain-de-Joux.

---

La Commission Spéciale nommée par le Conseil Général dans sa  
séance du 19 août 1920 pour étudier les dossiers des demandes de  
concession d'usines hydrauliques, s'est réunie à l'Hôtel de la Pré-  
fecture, le lundi 2 mai 1927, à 14 heures, à l'effet d'examiner la  
demande en concession simple d'une usine hydro-électrique sur la  
rivière "la Semine", au territoire de la commune de St-Germain-de-  
Joux, présentée par M. REYBIER Joanny, industriel dans cette commune  
et de formuler des conclusions devant permettre au Conseil Général  
de donner son avis tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les  
réserves en eau ou en force prévues au profit du département et  
la quantité d'énergie à laisser dans le département en application de  
l'art. 10, § 7 de la loi du 16 octobre 1919.

Etaient présents :

MM. Messimy, sénateur, président  
Chanal, Pt du Conseil général  
Bertola, Conseiller Général  
Bollé d°  
A. Blanc, Député, Conseiller Général  
Bernier, Conseiller Général

M. Messimy est nommé Président de la séance.

La Commission après avoir entendu les explications de M. l'Ingé-  
nieur en chef donne un avis favorable sur l'utilité de l'entreprise.

En ce qui concerne les réserves d'énergie à laisser dans le  
département en application de l'art. 10 § 7 de la loi du 16 octobre  
1919 elle estime qu'il y a lieu d'imposer à M. REYBIER de réserver  
au département d'une façon permanente 1/15 de l'augmentation de la  
puissance normale disponible, augmentation qui est de  $230 - 75 =$   
155 kw, c'est-à-dire en permanence 10 kw au prix de 50 frs de prime  
fixe par kw souscrit + 0 fr 06 par kwh consommé, avec index de  
0,0002 (I - 120)

Signé : Messimy - Chanal - Bertola - Bollé - Blanc - Bernier

Aménagement des Forces hydrauliques des rivières du département  
de l'A I N

---

Concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière  
"la Semine" à St-Germain-de-Joux, demandée par M. REYBIER  
Joanny, industriel à St-Germain-de-Joux.

---

La Commission Spéciale nommée par le Conseil Général dans sa séance du 19 août 1920 pour étudier les dossiers des demandes de concession d'usines hydrauliques, s'est réunie à l'Hôtel de la Préfecture, le lundi 2 mai 1927, à 14 heures, à l'effet d'examiner la demande en concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière "la Semine", au territoire de la commune de St-Germain-de-Joux, présentée par M. REYBIER Joanny, industriel dans cette commune et de formuler des conclusions devant permettre au Conseil Général de donner son avis tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les réserves en eau ou en force prévues au profit du département et la quantité d'énergie à laisser dans le département en application de l'art. 10, § 7 de la loi du 16 octobre 1919.

Etaient présents :

MM. Messimy, sénateur, président  
Chanal, Pt du Conseil général  
Bertola, Conseiller Général  
Bollé d°  
A. Blanc, Député, Conseiller Général  
Bernier, Conseiller Général

M. Messimy est nommé Président de la séance.

La Commission après avoir entendu les explications de M. l'Ingénieur en chef donne un avis favorable sur l'utilité de l'entreprise.

En ce qui concerne les réserves d'énergie à laisser dans le département en application de l'art. 10 § 7 de la loi du 16 octobre 1919 elle estime qu'il y a lieu d'imposer à M. REYBIER de réserver au département d'une façon permanente 1/15 de l'augmentation de la puissance normale disponible, augmentation qui est de  $230 - 75 = 155$  kw, c'est-à-dire en permanence 10 kw au prix de 50 frs de prime fixe par kw souscrit + 0 fr 06 par kwh consommé, avec index de 0,0002 (I - 120)

Signé : Messimy - Chanal - Bertola - Bollé - Blanc - Bernier

Demande en concession  
d'une usine hydro-électrique  
sur la rivière "La Semine"  
à St Germain de Joux.

PRÉFECTURE DE L'AIN

M. Reyber Joanny, Ind et  
Pétitionnaire.

Commission départementale des sites et  
Monuments naturels.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer le  
dossier ci-joint relatif à une demande présentée  
par M. Reyber Joanny, industriel à  
St Germain de Joux, en vue d'obtenir la  
concession simple d'une usine hydro-  
électrique sur la rivière "La Semine"  
au territoire de cette Commune -

Je vous prie, Messieurs, de vouloir  
bien émettre votre avis sur ce projet, au  
point de vue de la protection des sites  
et monuments naturels.

Bourg, le 20 avril 1927 -  
Le Préfet de l'Ain,

Wery

P.S. - Le dossier ci-joint contient l'avis  
que, sur ma demande, m'a adressé sur  
cette question M. le D<sup>r</sup> Levrat, Membre  
de votre Commission.

Aménagement des Forces  
hydrauliques.

Demande en concession simple  
d'une usine hydro-électrique  
sur la rivière "La Semine"  
à St Germain-de-Joux.  
M. Reyber Joanny industriel  
à St Germain-de-Joux,  
piémontais.  
Acté à l'enquête.

Doux, le 22 mars 1921.

M. le Préfet de Haute-Saône,

J'ai l'honneur de vous adresser, avec  
les copies nécessaires, des exemplaires  
d'un arrêté par lequel j'ai prescrit  
l'ouverture d'une enquête sur la demande  
de M. Reyber Joanny, industriel à St  
Germain-de-Joux, pour obtenir pendant  
d'obtenir la concession simple d'une usine hydro-  
électrique sur la rivière "La Semine", au  
territoire de la C<sup>te</sup> de St Germain-de-Joux.

J'espère que vous voudrez bien vous  
conformer strictement et, temps utile aux disposi-  
tions de cet arrêté, qui devra être publié et affiché,  
dans les formes habituelles, dans les Communes de  
St Germain-de-Joux, Châtillon-de-Michaille, Fontan-  
ges, Lancers et Bellegard, et de faire opérer le  
dépôt des copies aux Mairies des dites localités,  
pendant 15 jours c'est-à-dire du 28 mars au 11 avril  
inclusivement pour être communiqués sans  
déplacement aux personnes qui ~~s'y~~ <sup>s'y</sup> ~~différencient~~  
prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai ci-dessus  
indiqué, les copies devront, à moins d'opposition, être  
soumises, avec les réquisitions de l'enquête et les exemplaires  
de l'arrêté portant certificat de non publication  
et de non affichage exigé par le décret de  
chaque Commune intéressée, à la Commission  
désignée à l'Art. 1<sup>er</sup>, dont le Président et les Membres  
ont été, par mes soins, prévenus de leur nomination,  
et dont vous aurez à convoquer la réunion.

Vous voudrez bien également prévenir  
de cette réunion, le demandeur, concessionnaire, ainsi que  
M. M. les chefs de service qui doivent être  
entendus par la dite Commission.

Après ces diverses opérations, vous  
aurez à me retourner ~~l'arrêté~~ ~~l'arrêté~~ ~~l'arrêté~~ tout  
le dossier de l'affaire, accompagné des procès-

A reporter.

1 dossier





Amenagement des forces hydrauliques.

Conseil Général - Mai 1927

Demande et concession d'une usine hydro-électrique sur la rivière "la Semone" à St Germain-d-Joux.

M. Reybier Joanny  
Piéti-konnani

M. Reybier Joanny, industriel à St Germain-d-Joux, a présenté une demande et concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière "la Semone", au territoire de cette Commune.

2<sup>ème</sup> Commission

Le Ministre des Travaux Publics - d'accord avec son Collègue de l'Agriculture - a autorisé la mise à l'enquête du projet de M. Reybier.

Mission spéciale  
Conseil Général  
Commission des  
concessions

Conformément aux dispositions ~~de l'arrêté~~ de l'Art. 15 §2 du décret du 30 décembre 1906, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 16 octobre 1919, sur l'utilisation ~~des forces hydrauliques~~ <sup>d'énergie</sup> hydraulique, le Conseil Général doit être appelé à émettre son avis ~~sur le projet~~ <sup>sur ledit projet</sup>.

En conséquence, je soumettais au ~~présent~~ <sup>présent</sup> M. l'Ingénieur en Chef des Forces hydrauliques et me de votre consultation, au l'examen de la Commission qui vous avez désigné pour étudier les ~~demandes~~ demandes de la nature de celle de M. Reybier, préalable-ment à l'avis que vous avez à émettre.

Ce dossier ~~de la nature de celle de M. Reybier~~ vous sera ainsi communiqué, avec l'avis de votre Commission ~~spéciale~~ <sup>spéciale</sup>.

~~alors~~ <sup>alors</sup> vous voudrez bien, ~~formuler~~ <sup>formuler</sup> également le ~~projet~~ <sup>projet</sup> ~~qui~~ <sup>qui</sup> ~~comporte~~ <sup>comporte</sup> la demande ~~de M. Reybier~~ <sup>dont il s'agit</sup>.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-XXXXXX-

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Général de l'AIN

-X-

Séance du 3 Mai 1927

-XXXXXX-

M. CARPIN donne lecture du rapport suivant :

Demande en concession d'une usine hydro-électrique sur la Semine à St-Germain-de-Joux - M. REYBIER, pétitionnaire

M. REYBIER Joanny, industriel à St-Germain-de-Joux, a présenté une demande en concession simple d'une usine hydro-électrique sur la rivière "La Semine", au territoire de cette commune.

Votre 2ème Commission après avoir entendu les explications de M. l'Ingénieur en chef donne un avis favorable sur l'utilité de l'entreprise.

En ce qui concerne les réserves d'énergie à laisser dans le département en application de l'art. 10 § 7 de la loi du 16 octobre 1919 elle estime qu'il y a lieu d'imposer à M. REYBIER de réserver au département d'une façon permanente le 1/15e de l'augmentation de la puissance normale disponible, augmentation qui est de prime 155 Kw c'est-à-dire en permanence 10 Kw au prix de 50 frs de prime fixe par Kw souscrit plus 0,06 par Kw consommé avec indice de 0:0002.

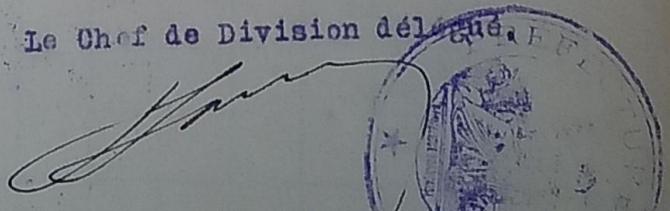
M. le Dr PILLARD - A différentes reprises nous avons été en présence de demandes de concessions d'usines hydro-électriques qui n'ont pas été suivies d'effet. Je serais d'avis qu'on insère dans l'acte de concession une clause indiquant que si dans un délai déterminé l'usine hydro-électrique n'est pas établie, la concession sera annulée et reviendra au département. En procédant ainsi on éviterait que le titulaire d'une concession ne la cède, au bout d'un certain temps, à un acquéreur éventuel qui à son tour la revendra à un autre. En un mot une concession accordée et non suivie d'effet dans un délai déterminé devra revenir au département.

M. le PRESIDENT - Le Conseil Général a déjà émis un vœu semblable. A l'heure actuelle les autorisations prévoient un certain délai pour l'établissement des concessions et le titulaire est tenu de présenter son projet dans un délai fixé. Il arrive parfois que ce dernier sollicite de nouveaux délais, mais, en règle générale le Ministère refuse de les prolonger.

Les conclusions de la Commission, mises ensuite aux voix par M. le Président, sont adoptées par l'Assemblée.

Pour extrait conforme :

Le Chef de Division délégué,



DEPARTEMENT  
DE L'AIN

Aménagement des Forces Hydrauliques du  
bassin de la VALSERINE

77 AVRIL 1927

SERVICE  
des Forces Hydrauliques

Rivière de la SEMINE

ARRONDISSEMENT  
de l' **Est**

Demande en concession simple d'une usine hydro-  
électrique sur la SEMINE, à St-GERMAIN-de-JOUX, par  
M. REYBIER JOANNY  
Avis à demander à la Chambre de Commerce de l'Ain et à la  
Commission Départementale des Sites et Monuments Naturels

Rapport du Subdivisionnaire

SUBDIVISION  
de **e BOURG**

M **FORAY,**  
Ingénieur T.P.E.



M **DIGUE**  
INGENIEUR ORDINAIRE

M **MIELLE**  
INGENIEUR EN CHEF

N° d'ordre  
du  
registre } **3**

Comme suite à la décision ministérielle  
du 17 novembre 1926 autorisant la mise à l'enquête  
du projet présenté par M. REYBIER Joanny, Industriel à  
St-GERMAIN-de-JOUX, en vue d'obtenir la concession  
simple d'une usine hydro-électrique sur la SEMINE,  
à St-GERMAIN-de-JOUX, et en exécution de l'article 11  
du décret du 29 décembre 1926, il convient, en leur  
adressant l'avis d'ouverture de l'enquête, de consulter  
la chambre de Commerce de l'Ain et la Commission Départe-  
mentale des Sites et Monuments Naturels de caractère  
artistique, sur l'utilité de l'entreprise et sur les  
répercussions que peut avoir sa réalisation sur les in-  
térêts qui leur sont confiés.

Ces deux assemblées pourront prendre connais-  
sance du projet en consultant dès qu'il sera libre, le  
dossier adressé ce jour à M. le Préfet pour avis à  
demander au Conseil Général, ou bien l'un des dossiers  
actuellement au cours d'enquête.

Nous rappelons que ces deux assemblées doi-  
vent faire parvenir leurs délibérations à notre Service,  
dans le délai d'un mois, à dater du jour où elles au-  
ront reçu l'avis d'ouverture de l'enquête.

L'INGENIEUR T.P.E.  
Signé : FORAY ....Avis

DEPARTEMENT  
DE L'AIN

AMENAGEMENT DES FORCES HYDRAULIQUES DU BASSIN DE L'AIN  
et de la VALSERINE .

SERVICE  
des  
Forces Hydrauliques

Rivière de la Semine, affluent de la Valserine.

ARRONDISSEMENT

Demande en concession simple d'une usine hydro-électrique  
à St-Germain de Joux, par M. REYBIER Joanny, industriel à  
St-GERMAIN-de-JOUX (Ain)

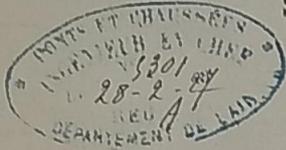
de l' EST

Mise à l'enquête.

SUBDIVISION

Rapport du Subdivisionnaire

d e BOURG



M FORAY

En exécution de la décision ministérielle du 17

Ingénieur T.P.E.

novembre 1926 autorisant la mise à l'enquête de la demande

M DIGUE

INGENIEUR ORDINAIRE

présentée par M. REYBIER Joanny, Industriel à St-GERMAIN-

de-JOUX, en vue d'obtenir la concession simple d'une usine

M

MIELLE

INGENIEUR EN CHEF

hydro-électrique sur la Semine à St-Germain-de-Joux, le

demandeur nous a remis le 22 février 1927 les dossiers

nécessaires à l'enquête.

N° d'ordre  
du  
registre

1

Par application de l'article 11 du décret du 29 décembre 1926, l'un de ces dossiers (dossier complet) est destiné à l'ouverture de l'enquête dans la commune de St-Germain-de-Joux, seule commune riveraine de la Semine entre la limite amont du remous et l'extrémité aval du canal de fuite.

Quatre autres dossiers (dossiers réduits) sont à mettre à l'enquête dans les communes de CHATILLON-de-MICHAILLE, MONTANGES, LANCRANS ET BELIEGARDE susceptibles d'être intéressées par l'exploitation de l'usine projetée.

Les membres de la commission d'enquête, au nombre de trois au moins et sept au plus devront être désignés par M. le Préfet.

Lorsque les présents dossiers seront revenus de l'enquête, nous adresserons des propositions spéciales pour la consultation du Conseil Général, de la Chambre de Commerce de Bourg, de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de St-Claude et de la Commission

Départementale des Sites et Monuments naturels de  
caractère artistique.

Nous avons préparé le projet d'arrêté ci-joint,  
et nous sommes d'avis de proposer à Monsieur le Pré-  
fet de l'Ain :

1<sup>er</sup> .- de nommer les membres et le Président de la  
Commission d'enquête ;

2°.- de compléter le projet d'arrêté ci-joint et  
de le convertir en arrêté définitif ;

3°.- De faire confectionner, aux frais de M.  
REYBIER, les affiches-ampliations de l'arrêté ouvrant  
l'enquête et de les adresser, avec les dossiers qui leur  
reviennent, à chaque commune intéressée et à chacun des  
destinataires désignés à l'article 7 dudit arrêté.

L' Ingénieur T.P.E.

signé : FORAY.

Vu et transmis avec avis conforme,

BOURG, le 26 février 1927,

l' Ingénieur Ordinaire,

*André Guy*

HAUSSEES

A BOURG le 7 octobre 1926

DÉPARTEMENT DE L'AIN

SERVICE des Forces Hydrauliques

ARRONDISSEMENT de l'Est

SUBDIVISION

de Bourg

M FORAY

Ingénieur T.P.E.

M LOMBARD

INGÉNIEUR ORDINAIRE

M KIELLS

INGÉNIEUR EN CHEF

N° d'ordre du registre } 12

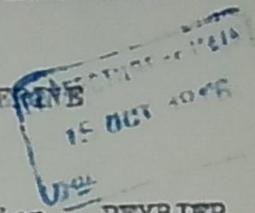
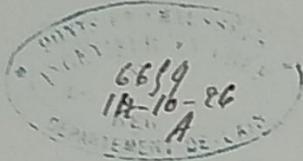
Bassin de la VALSERINE

LA SEMINE

Barrage de compensation REYBIER

Délibération du Conseil Municipal de St-GERMAIN-de-JOUX, en date du 23 août 1926

### Rapport du Subdivisionnaire



Le 18 septembre 1926, M. le Préfet communique à notre service une délibération du Conseil Municipal de St-GERMAIN-de-JOUX, en date du 23 août 1926, autorisant MM. REYBIER et JOUX à appuyer sur terrain communal un barrage de compensation sur la SEMINE, au lieu dit "Sous Bochany", moyennant la somme de 300 frs.

Il s'agit du barrage de compensation dont l'exécution éventuelle est prévue dans la demande que M. REYBIER Joanny, industriel à St-GERMAIN-de-Joux, a présentée le 29 octobre 1923, en vue d'obtenir la concession de l'aménagement de la SEMINE entre le canal de fuite des usines de Prapont et le confluent du Combet avec la Semine.

L'endroit où la Commune de St-GERMAIN-de-JOUX autorise l'appui du barrage de compensation est compris dans le périmètre de la concession demandée.

La délibération ci-jointe ne donne lieu pour notre service à aucune observation et nous proposons de la retourner à M. le Préfet de l'Ain pour approbation.

L'Ingénieur TPE  
Signé : FORAY

Vu et transmis avec avis conforme,  
Bourg, le 11 Octobre 1926,  
L'Ingénieur Ordinaire,

Ing. No 88. — Instr. du 22 mai 1906, No 12 ter. — IMPRIMERIE NOUVELLE — BOURG

*Transmis par l'ingénieur en chef technique  
Bourg le 14 OCT 1926*